

Artérite virale équine, une stabilisation qui permet d'envisager un bilan



les Haras
nationaux

Communiqué
de presse
4 septembre 2007

Depuis 15 jours, l'artérite virale équine ne se manifeste plus : aucun nouveau cas n'est signalé depuis le 5 août, et aucun nouveau foyer n'est enregistré. La situation est maîtrisée. Elle permet au comité de suivi de recommander de ne pas prolonger au-delà du 16 septembre les mesures de précaution sanitaire, sauf évolution d'ici là. Le comité de suivi souhaite prévenir toute résurgence du virus, lors de la saison de reproduction 2008. La vaccination des étalons est recommandée. Les étalons destinés à l'insémination artificielle seront dépistés, quelle que soit leur race. Pour la reproduction naturelle, chaque stud-book de race est fortement incité à prendre des mesures similaires.

Très prochainement, le comité de suivi va établir un bilan des événements sanitaires de cet été, afin de mettre en place une structure permanente de veille sanitaire.

Situation épidémiologique

A ce jour, la circulation du virus de l'artérite équine semble maîtrisée. Aucun nouveau foyer n'est à signaler. Au vu de la situation, le comité de suivi maintient par mesure de prudence la présentation d'un certificat de santé jusqu'au 16 septembre. Ce certificat sera demandé sur tous les concours organisés par la Société Hippique Française, ainsi que sur les concours de modèles et allures organisés dans les régions Haute et Basse Normandie, et dans les départements limitrophes : Somme (80), Oise (60), Val d'Oise (95), Yvelines (78), Eure et Loir (28), Loir et Cher (41), Sarthe (72), Mayenne (50), Ille et Vilaine (35). La Fédération Nationale du Cheval demandera à chaque participant inscrit à la Finale du Championnat de Labour Equin les 15 et 16 septembre à Masseube (32), un certificat de santé ainsi que deux sérologies pour chaque équidé.

Le comité de suivi ne conseille pas la prolongation de ces mesures sanitaires au-delà du 16 septembre, sauf en cas de nouvelle alerte sanitaire.

Mesures de prévention pour la monte 2008

La réglementation de l'insémination artificielle, qui sera validée pour la monte 2008, prévoit des dépistages de l'artérite sur tous les étalons quelle que soit leur race.

Pour la reproduction naturelle, le comité de suivi recommande fortement aux associations de race d'intégrer dans leurs règlements de stud-book des dépistages de l'artérite préalables à l'obtention du carnet de monte.

La question se pose pour le dépistage sur les juments.

Les dépistages sérologiques de l'artérite virale sur les juments, avant la saillie, ont pour objectif de s'assurer que les juments rassemblées en harem ne vont pas propager le virus entre elles. Une jument séropositive ne présente pas de risque de contamination vers d'autres chevaux dans la mesure où elle ne présente plus de signe de la maladie : écoulement nasal, fièvre... Une fois guérie, la jument reste séropositive plusieurs années sans être contagieuse. Un dépistage réalisé révèle alors un taux d'anticorps stable.

La contamination des étalons provient principalement de la voie respiratoire à partir de tout cheval malade. La voie génitale n'a jamais été mise en évidence, même si elle paraît possible.

La vaccination des étalons reste une méthode de prévention recommandée par le comité de suivi. L'efficacité du vaccin ARTERVAC® démontrée jusqu'à présent devra être confirmée vis à vis de la souche « Normandie 2007 ».

Enfin la séparation entre les chevaux d'élevage et les chevaux de sport ou d'entraînement est une mesure préventive complémentaire, qui prévaut aussi bien dans le cas de l'artérite virale que pour d'autres maladies comme la rhinopneumonie.

Vers la mise en place d'une structure de veille sanitaire équine

Très prochainement, une réunion sera organisée afin de tirer les points forts et les points à améliorer de l'épisode sanitaire « artérite Normandie 2007 ». Un bilan complet de cette crise sanitaire sera également réalisé pour mesurer l'impact de l'épidémie.

Enfin, la crise sanitaire de l'artérite doit servir de réflexion pour d'autres crises à venir, afin qu'un comité de suivi sanitaire efficace et reconnu se mette rapidement en place.

Rappel - composition du comité de suivi : France Galop, Le Cheval français, La Fédération nationale des courses françaises, la Fédération française d'équitation, la Société Hippique Française, l'Association nationale du selle français, la Fédération nationale du cheval, la Fédération française des poneys et petits chevaux, France-Trait, l'Association vétérinaire équine française, le laboratoire Frank Duncombe, le laboratoire de l'AFSSA, le Réseau d'épidémiologie et de surveillance en pathologie équine (RESPE), le laboratoire de virologie équine Pasteur Cerba et les Haras nationaux.

Contact presse :

Hélène de Becdelièvre
01 44 67 06 66 / 06 30 10 03 12
helene.de.becdelievre@haras-nationaux.fr

www.haras-nationaux.fr